

FINANCES**Affectation des résultats 2010**

- 1) Budget Ville
- 2) Budget annexe d'assainissement
- 3) Budget annexe du cinéma municipal Le Luxy
- 4) Budget annexe du service public d'élimination des déchets

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

A chaque clôture d'exercice budgétaire et pour chaque budget, les résultats bruts sont arrêtés et font apparaître les soldes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le solde de la section de fonctionnement peut être affecté au financement des charges d'exploitation ou capitalisé pour financer les dépenses d'investissement de l'année 2011. En revanche, le solde de la section d'investissement est repris en investissement, quel qu'en soit le sens (excédent ou déficit).

La réglementation des nomenclatures comptables M14, M4 et M49 impose de délibérer si les résultats de fonctionnement de l'exercice antérieur sont affectés en investissement.

Comme chaque année, le budget ville et le budget annexe de l'assainissement sont concernés par cette affectation.

Pour l'exercice 2011, il convient également d'affecter les résultats relatifs aux budgets annexes du service public d'élimination des déchets et du cinéma municipal le Luxy. Les excédents de fonctionnement seront affectés aux déficits d'investissement 2010 générés par l'acquisition de matériels nécessaires à leur activité.

Les différents comptes administratifs devant être approuvés lors de cette même séance, la reprise des résultats de l'exercice 2010 sera intégrée dans les prochaines décisions modificatives.

VILLE

Le compte administratif 2010 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 7 322 059,21 euros.

Conformément à l'instruction M14, il est proposé d'affecter celui-ci, en premier lieu, au financement des dépenses d'investissement 2010 (à hauteur du déficit d'investissement soit un montant de 6 379 829,02 euros).

Le solde de cet excédent, soit 942 230,19 euros sera affecté au financement des reports d'investissement de 2010 sur 2011.

Ces reports s'élèvent en dépense à 9 709 779 euros et en recette à 9 219 752 euros (soit un solde négatif de 490 027 euros).

Le résultat final est ainsi de 452 203,19 euros.

ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2010 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 228 412,06 euros. Il est proposé d'affecter celui-ci au financement des dépenses d'investissement de 2011.

CINEMA MUNICIPAL LE LUXY

Le compte administratif 2010 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 1 646,50 euros. Il est proposé d'affecter celui-ci au financement des dépenses d'investissement de 2010 à hauteur du déficit d'investissement.

SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le compte administratif 2010 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 4 317,56 euros. Il est proposé d'affecter celui-ci au financement des dépenses d'investissement de 2010 à hauteur du déficit d'investissement.

FINANCES

Affectation des résultats 2010

1) Budget Ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le compte administratif 2010 du budget ville,

vu le budget primitif 2011 du budget ville,

vu la nomenclature comptable M 14,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2010 du budget ville d'un montant de 7 322 059,21 euros au financement des dépenses d'investissement.

ARTICLE 2 : DIT que ce solde sera constaté au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget ville 2011.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 AVRIL 2011

FINANCES

Affectation des résultats 2010

2) Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le compte administratif 2010 du budget annexe d'assainissement,

vu le budget primitif 2011 du budget annexe d'assainissement,

vu la nomenclature comptable M 49,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2010 du budget annexe d'assainissement d'un montant de 228 412,06 euros au financement des dépenses d'investissement.

ARTICLE 2 : DIT que ce solde sera constaté au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget annexe d'assainissement 2011.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 AVRIL 2011

FINANCES

Affectation des résultats 2010

3) Budget annexe du cinéma municipal le Luxy

LE CONSEIL

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le compte administratif 2010 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy,

vu le budget primitif 2011 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy,

vu la nomenclature comptable M 4,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2010 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy d'un montant de 1 646,50 euros au financement des dépenses d'investissement.

ARTICLE 2 : DIT que ce solde sera constaté au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget annexe du cinéma municipal le Luxy 2011.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 AVRIL 2011

FINANCES

Affectation des résultats 2010

4) Budget annexe du service public d'élimination des déchets

LE CONSEIL

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le compte administratif 2010 du budget annexe du service public d'élimination des déchets,

vu le budget primitif 2011 du budget annexe du service public d'élimination des déchets,

vu la nomenclature comptable M 14,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2010 du budget annexe du service public d'élimination des déchets d'un montant de 4 317,56 euros au financement des dépenses d'investissement.

ARTICLE 2 : DIT que ce solde sera constaté au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget annexe du service public d'élimination des déchets 2011.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 AVRIL 2011